

## Profil de notre établissement :

Références de l'école : Institut Sainte-Ursule  
av. des Armures, 39 – 1190 Bruxelles  
n° FASE : 249  
122 élèves en 1<sup>ère</sup> secondaire répartis dans 6 classes  
2 classes d'immersion (48 élèves)

Les projets éducatif, pédagogique et d'établissement ainsi que les règlements sont disponibles à l'école ou sur le site internet ([www.stus.be](http://www.stus.be)).

## Comment inscrire votre enfant à Sainte-Ursule ?

- 1. Avant le 25/01 :** Les parents reçoivent de l'école primaire
  - un formulaire unique d'inscription (FUI)
  - document d'information
  - le volet confidentiel
- 2. A partir du 25/01 :** Les parents complètent le formulaire d'inscription et peuvent compléter la version électronique du volet confidentiel.  
Attention : toute fraude avérée conduira à l'annulation de la demande d'inscription.
- 3. Du 11/02 au 01/03 (voir horaire pour notre établissement page suivante)**  
les parents se rendent à l'école secondaire de leur premier choix (munis des documents demandés cf. ci-dessus).  
Durant cette période, **la chronologie n'a pas d'importance !**  
En cas d'empêchement, les parents peuvent mandater une tierce personne pour remettre le formulaire avec une procuration écrite.  
L'école secondaire complète le registre d'inscription et remet aux parents une attestation de demande d'inscription.
- 4. Du 04/03 au 15/03,** classement des élèves suivant les modalités (1) décrites dans la circulaire 6917.  
S'il y a plus de demande que de places disponibles, l'établissement est alors classé complet et 80% des places sont attribuées en ordre utile.
- 5. Première quinzaine d'avril,** la CIRI (commission inter réseaux des inscriptions) attribue les places aux élèves sur liste d'attente au moyen du volet confidentiel du formulaire d'inscription et en informe les parents.  
Dans un délai de 10 jours ouvrables (à partir de la date d'envoi de la CIRI), les parents confirment ou renoncent à leur inscription (tout ou en partie).
- 6. Du 02/03 au 28/04,** aucune inscription ne peut être actée.  
Remarque : à partir du 29/04, les inscriptions se font par ordre chronologiques.
- 7. L'inscription d'un élève doit être confirmée par la remise du CEB (certificat d'études de base) dès son obtention fin juin.**

(1) Attribution des places :

1. élèves ISEF (écoles primaires moins favorisées) 20,4%
2. prioritaire (fratrie, enfant en situation précaire, enfant à besoin spécifique, interne, enfant du personnel)
3. non prioritaires dans l'ordre du classement

Indice composite :

Pour le calcul de cet indice, chaque élève se voit attribuer une valeur 1 de départ multipliée successivement par :

- 1.5 – 1.4 – 1.3 – 1.2 – 1.1 - 1 : école secondaire 1<sup>er</sup> choix
- 2 – 1.81 – 1.61 – 1.41 – 1.21 – 1  
distance école primaire(même réseau) – domicile
- 1.98 – 1.79 – 1.59 – 1.39 – 1.19 – 1  
distance école secondaire(même réseau) – domicile
- 1.54 – 1 par écart de 0,054  
distance école primaire et secondaire (4km)
- 1 – 1,51  
présence ou non sur le territoire de la commune de l'école  
fondamentale d'au moins un établissement secondaire
- 1,51 - 1  
coefficient lié aux partenariats pédagogiques  
(notre école n'a pas conclu de partenariats pédagogiques)
- 1.18 – 1  
immersion depuis la 3<sup>ème</sup> primaire et demande au secondaire

S'il manque des données pour les points « distances » (école hors communauté française), une valeur moyenne des indices composites sera attribuée.

Pour plus de renseignements :

- ✓ *Site de l'enseignement catholique : [enseignement.catholique.be](http://enseignement.catholique.be)*
- ✓ *Site de la Communauté française : [inscription.cfwb.be](http://inscription.cfwb.be)*
- ✓ *0800 188 55*

## **Horaire d'inscription pour notre établissement :**

Lundi/mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30  
Mercredi/ jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 14h  
Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h